



La French-American Bar Association a le plaisir de vous convier à une conférence autour du thème :

**« COOPERATION JUDICIAIRE ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS-UNIS DANS LE CADRE DE PROCEDURES CIVILES »**

**Jeudi 12 avril 2018**

**de 17h30 à 19h30**

Nous aurons le plaisir d'être accueillis par le cabinet

STC partners

61 rue de Monceau

75008 Paris

La multiplication des contentieux privés internationaux place les parties au litige face à la difficulté de l'obtention des preuves situées à l'étranger.

Nos intervenants expliqueront comment, par l'utilisation de la Convention de La Haye du 18 mars 1970 sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale et autres textes applicables, il est possible d'obtenir l'échange de pièces entre la France et les Etats-Unis lors de contentieux pendants. Dans ce cadre, Ils évoqueront également l'audition de témoins ou les expertises pratiquées en France pour utilisation dans des procédures américaines.

Enfin, nos intervenants traiteront de la signification des actes judiciaires entre la France et les Etats Unis et de l'exequatur de jugements.

Nos intervenants :

**Esther Hagège**, avocat aux Barreaux de Paris, New York et Californie, Vice-Présidente FAB A Paris, modérateur.

**Alexander Blumrosen**, avocat aux Barreaux de Paris et New York, cabinet

Kuckenbug Bureth Boineau et Associés (Paris), évoquera les questions relatives à l'application de la loi de blocage et de la Convention de la Haye dans les procédures civiles américaines, ainsi que l'impact du RGPD sur la transmission de données personnelles aux Etats-Unis dans le contentieux transatlantique.

**Thomas Vandenaabeele**, avocat au Barreau de New York, cabinet Kellner, Herlihy Getty & Friedman LLP (New York), Président de la FABBA New York, nous donnera la perspective d'un avocat américain sur l'utilisation de la Convention de La Haye et abordera également le thème de la signification des actes judiciaires entre la France et les Etats Unis et de l'exequatur de jugements.

Cette conférence sera suivie par un cocktail, qui sera notamment l'occasion échanger avec nos intervenants.

Cette conférence vous permettra de valider 2 heures au titre de la formation continue obligatoire des avocats.

Le nombre de places étant limitées, merci de bien vouloir RSVP à l'adresse : *infoparis@faba-law.com*.